

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 12-2021

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	13
- Absents :	2
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation : 15/07/2021	
Date d'affichage :	

Le vingt-deux juillet deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 20 h 00 à l'espace des Griottons de CLUNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Étaient présents : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, THEVENON René.

Procurat (s) : LABULLE Marc à FARENC Jean-François

Étaient absents : GUENARD Pascal, MORIN Jean-Marc

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-06-30-00002 en date du 30 juin portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE du Bassin versant de la Grosne) à compter du 1^{er} juillet 2021,

Suite à l'élection du Président et des Vice-présidents au 7 juillet 2021,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Président et Vice-Présidents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité mensuelle au Président et aux trois vice-présidents à partir du 7 juillet 2021, fixée comme suit :

. **Président** : 25,59 % de l'indice 1027, soit une indemnité mensuelle de 995.30 € à 85 % : 846.00 €

. **Vice-Président** : 11.81 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 398.27 € à 85 % : 338.53 €

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : **11 AOÛT 2021**

et publication du : **19 AOÛT 2021**

Le Président,


EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,


EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE

Jean-François BORDET